



VILLE DE XERTIGNY

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Octobre 2026
à 20h30 à l'Hôtel de Ville

Domaines :

Complément aux Délibérations « Convention avec SFR « New Deal Zones Blanches » - Parcelle F 178 »

Monsieur le Maire explique que ce projet a été développé dans le cadre du programme « New Deal Zones Blanches » lancé par l'Etat. La commune avait souhaité inscrire le secteur de Granges afin notamment d'améliorer les réseaux des entreprises du secteur (Vegetis, ex-Sogebois, ex-Fromagerie et la Pisciculture). Il explique qu'aujourd'hui, en vue de finaliser l'installation d'un relais de radiotéléphonie avec SFR sur la parcelle communale choisie (F 178, située sur la Commune de Hadol, aux Granges de Buzegney), il convient de formaliser l'autorisation pour Monsieur le Maire de déposer une demande de défrichement de ladite parcelle. Cette demande sera instruite par le service de l'Economie Agricole et Forestière de la Direction Départementale des Territoires des Vosges. Il précise que la notion éventuelle de défrichement de la parcelle avait déjà été précisée à l'occasion de la délibération n°57/24 du 19 Novembre 2024, mais que la collectivité ne disposait pas à l'époque de l'obligation à devoir y procéder.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, complète les Délibérations n°33/24 du 27 Juin 2024 et 57/24 du 19 Novembre 2024 en autorisant Monsieur le Maire à déposer une demande officielle de défrichement pour la réalisation du projet de relais de radiotéléphonie sur la parcelle F 178 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce sujet.

Complément à la Signature d'une Convention de Servitude avec ENEDIS – AB 663

Monsieur le Maire explique que sur demande du Cabinet Notarial de l'entreprise ENEDIS, il convient de compléter la Délibération n°11/24 du 14 Mars 2024 portant Convention de Servitude avec ENEDIS concernant la parcelle AB 663 située sur la Place de la Brasserie. Il explique que cette convention avait été proposée par ENEDIS, en charge du branchement, en vue d'acter officiellement une servitude de passage sur la parcelle privée communale AB 663, faisant suite à l'installation d'une borne de vélos électriques (Vilvolt) sur la Place de la Brasserie par la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, rappelle les termes de la Délibération n°11/24 du 14 Mars 2024 et autorise Monsieur le Maire à signer la Convention de Servitude avec ENEDIS, dans les termes suivants : *« SERVITUDE ENEDIS - ENEDIS a implanté une ligne électrique souterraine sur la parcelle sis à XERTIGNY section AB n°663. Conformément à la Convention Sous Seing Privé du 29 Mars 2024, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur cette parcelle et tout document y afférent ».*

Modification de la Délibération n°53/26 - Vente de Parcelles Diverses

Monsieur le Maire explique que l'une des ventes de la Délibération n°53/26 du 10 Septembre dernier portait sur la vente de la parcelle AZ 101 au GAEC Didelot. Sur demande du GAEC Didelot, il propose de finalement modifier la vente au nom de Jérémy DIDELOT (demande du père gestionnaire du GAEC au profit de son fils).

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie la Délibération n°53/26 du 10 Septembre 2026 comme suit : décide de céder la parcelle AZ 101 de type champ et taillis, située au lieudit La Côte des Marchands, d'une surface de 2 720 m² et pour un montant de 550,00 € à Jérémy DIDELOT, rappelle que les éventuels frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs et donne délégation à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces relatives à cette vente.

Acquisition de la Parcelle AY 177

Monsieur le Maire explique la SAFER a transmis, le 30 Mars dernier, une liste de parcelles mises en vente. Il précise que la commune a manifesté son intérêt pour la parcelle boisée AY 177 de 1 593 m², située Route de Mirecourt et contiguë à d'autres propriétés communales. Suite à la validation par la SAFER de l'offre proposée à cet effet par la commune, il précise qu'il convient d'acter officiellement cette acquisition par délibération.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir, auprès de Mme Véronique BAILLY, par l'intermédiaire de la SAFER, la parcelle AY 177 située au Côteau de la Charmille d'une surface de 1 593 m² pour un montant de 800 €, précise que les frais de SAFER (420 €) et de notaire seront à la charge de la collectivité et donne délégation à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces relatives à cette vente.

Vente de Parcelles Diverses

Monsieur le Maire explique que la collectivité a l'opportunité de vendre plusieurs parcelles à des administrés demandeurs. Ces dernières sont issues de la procédure des biens sans maître lancée sur le précédent mandat.

LAVE Michel ne prend pas part à la Délibération. Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder : les parcelles de type champ situées à la Terre Jean Colnot AR 123 (7 760 m²), AR 125 (8 830 m²), AR 130 (4 800 m²), AR 131 (3 060 m²), AR 132 (1 190 m²), AR 133 (1 820 m²), AR 134 (3 730 m²) et la parcelle de type bois située à la Coupe Jean Clément AS 162 (1 958 m²) pour un montant global de 9 200 € et une surface globalisée de 33 148 m² à M. Denis VAUTHIER ; la parcelle AP 101 de type bois située à l'Etang du Conchet pour une surface de 1 120 m² et un montant de 2 900 € à M. Rémi LAVE ; les parcelles AR 139 (1 670 m²) de type champ située à la Terre Jean Colnot et AP 73 (1 241 m²) de type bois située à l'Etang du Conchet pour un montant global de 1 400 € et une surface globalisée de 2 911 m² à Mme Florence VIAL et la parcelle BL 21 de type terres située au Haut de Moyenpal pour une surface de 2 827 m² et un montant de 9 200 € à M. Grégory BOUGEL. Il est précisé que les éventuels frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs. Délégation est donné à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces relatives à cette vente.

Finances :

Modification de la Délibération « Festival Musik Fabrik – Tarifs 10^{ème} Edition »

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de procéder à une modification de la Délibération n°69/26 du 10 Septembre 2026.

GUEDES Anthony ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier comme suit la Délibération n°56/26 du 10 Septembre 2026 : autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association du Football Club Amerey-Xertigny (FCAX) pour assurer la vente de la Restauration et du Divers par le biais de TPE (paiement en carte bancaire), ainsi que tout document y afférent à cet effet. Il est précisé que le FCAX reverse la totalité des recettes perçues dans ce cadre à la régie temporaire dite Musik Fabrik, hors taxes appliquées par le prestataire de TPE.

Compléments de Subventions aux Associations 2026

PLANCHON Laure ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2026 aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	ANNEE 2026
ADAPS-CAPS	180,00 €
LA MUSIQUE LA VOGUE	1 000,00 €

Contribution des Communes Extérieures aux Frais de Fonctionnement pour la Scolarisation d'Enfants à Xertigny

Monsieur le Maire explique que des enfants d'autres communes peuvent être amenés à être scolarisés dans les écoles de Xertigny et vice-versa. Dans le secteur de l'ancien canton de Xertigny, il est normalement d'usage de ne pas répercuter entre communes les coûts induits par ces scolarisations, toutefois il peut y avoir le cas avec d'autres communes environnantes ou du fait de la présence de classes particulières, telles que les classes ULIS. Comme chaque année, il convient donc de déterminer, le cas échéant, le montant de participation aux frais de fonctionnement à verser par les communes concernées pour la scolarisation des enfants domiciliés sur leur territoire dans les écoles de Xertigny.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer, au titre de l'année scolaire 2026/2027, le montant de la participation financière des communes extérieures au titre de la décentralisation à **1 520 € pour un élève scolarisé à l'Ecole Maternelle et à 630 € pour un élève scolarisé à l'Ecole Élémentaire**. Il est précisé que ces montants correspondent aux dépenses réellement engagées par la Ville de Xertigny pour les frais de scolarité des élèves.

Financement du Poste de Cheffe de Projet « Petites Villes de Demain »

Monsieur le Maire précise que, suite à la signature de la Convention de Labellisation « Petites Villes de Demain », avec Monsieur le Préfet des Vosges le 22 Juillet 2021, la collectivité peut faire financer un poste de Chef de Projet « Petites Villes de Demain ». La délibération doit être renouvelée chaque année pour accompagner le dossier de demande de subvention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat pour l'année 2027.

Révision des Tarifs de l'Aire de Camping-Cars de la Base de Loisirs des Woodies

Monsieur le Maire explique que, suite à l'enlèvement du système de monnayeur pour les douches du Local Sanitaire, mais aussi à une volonté d'harmoniser les tarifs avec ceux du territoire, il propose de réviser le coût de la place de stationnement de camping-cars sur l'aire dédiée au sein de la Base de Loisirs des Woodies. Il précise que les tarifs n'avaient pas été augmentés depuis 2023. Il propose de passer de 9 € à 12 €, le tarif incluant l'emplacement, l'électricité, internet et l'accès au Local Sanitaire incluant des toilettes et douches (auparavant utilisables avec un jeton à hauteur de 2,50 € / jeton). Il rappelle que l'aire de dépotage (eau + assainissement) située un peu plus haut dans la Rue de la Vallée de l'Aître est quant à elle gratuite et accessible par tout véhicule.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer, à compter du 01/01/2027, comme suit :

- les tarifs relatifs à l'aire de camping-cars et aux gîtes :

TYPE DE PRESTATION	MONTANT PRESTATION
Droit de Place (Stationnement, Electricité, Accès Sanitaire avec WC et Douche et Wifi)	12 € / par jour
Aire de Dépotage (Eau + Assainissement)	Gratuit
1 Jeton (utilisable pour la machine à laver et le sèche-linge)	2,50 € / par jeton

Il est rappelé l'application pour les Usagers du Règlement Intérieur afférent au service, ainsi que l'application d'une taxe de séjour, en complément des tarifs votés, en application des statuts de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

Forêt :

Campagne d'Affouage 2026-2027

Monsieur le Maire explique qu'il revient au Conseil Municipal, comme chaque année, de déterminer les conditions de mise en œuvre de l'affouage en bord de route et sur pied. Il précise que la consultation de marché relative à l'exploitation forestière 2026-2027 a fait l'objet de 4 lots, tous pourvus après publicité au BOAMP. Ce sont 2 entreprises vosgiennes qui ont été sélectionnées à cet effet (Mike Mayer et Georgel). Il explique que le coût d'exploitation des affouages continuent d'augmenter comme en 2026, aussi une révision des tarifs applicables doit être proposée cette année.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 1 Abstention (PIERREL Maxime) et 22 Pour, prend acte du Règlement d'Affouage unifié, tel que présenté et annexé à la délibération et précise que 2 garants seront nommés parmi les inscrits une fois les inscriptions clôturées, en plus du Garde-Champêtre.

En matière d'affouages sur pied (houppiers et/ou houppiers et petits bois) : le volume maximal estimé des portions, aux produits accidentels et à +/- 10 stères par personne, variables en fonction des programmes annuels directement liés à l'Aménagement Forestier, le montant de la taxe d'affouage au stère à 15 €, si la météo de cet hiver est favorable, la période d'exploitation devrait s'étaler du 1^{er} Mars 2027 au 1^{er} Juin 2027 ; après cette période, l'exploitation sera interdite pour permettre la régénération des peuplements et le

délai d'enlèvement devrait être fixé au 1^{er} Juillet 2027 afin de permettre la sortie du bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses.

En matière d'affouages en bord de route : le volume des portions à 5, 10 ou 15 stères par foyer et le montant de la taxe d'affouage au stère à 60 €.

Etat d'Assiette et Destination des Coupes de l'Exercice 2027

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la proposition des coupes et leur destination proposée par l'Office National des Forêts et notre Adjoint Délégué à la Forêt pour l'exercice 2027 dans la Forêt Communale de Xertigny.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la destination des produits des coupes des parcelles figurant à l'état d'assiette 2027 comme suit :

VENTE DES GRUMES FACONNEES ET PARTAGE EN NATURE DES HOUPPIERS ET PETITS BOIS ENTRE LES AFFOUAGISTES : parcelles 67a et 69 a (affouages façonnés bord de route) et parcelles 12i, 30r, 51a et 75u (affouages sur pied avec les houppliers) .

VENTE APRES FACONNAGE DE LA TOTALITE DES PRODUITS BORD DE ROUTE : parcelles 34r, 40r, 51b, 52a, 61i, 59i, 67b, 68b, 69b et parcelles diverses (chablis et produits accidentel).

VENTE EN BLOC ET SUR PIED : parcelles 39 feuillus et résineux.

TRAVAUX D'EXPLOITATION EN REGIE : L'exploitation se fera par un entrepreneur de travaux forestier et le Conseil Municipal confie la maîtrise d'œuvre correspondante à l'ONF.

Assemblée :

Désignation du Correspondant Incendie et de Secours

Monsieur le Maire explique que la Loi du 25 Novembre 2021, dite « Loi Matras », a instauré la fonction de Correspondant Incendie et Secours au sein des communes afin de renforcer l'organisation locale de la sécurité civile. Il propose de désigner à cet effet le Conseiller Délégué à la Sécurité : Robert GRANDCLAUDON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne M. Robert GRANDCLAUDON comme Correspondant Incendie et de Secours de la Commune de Xertigny au sein du Conseil Municipal.

Intercommunalité :

Ouvertures Dominicales 2027 sur la Commune de Xertigny

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise, pour 2027, 9 possibilités d'ouvertures dominicales pour les commerces de détails situés sur le territoire de la Commune de Xertigny et fixe les possibilités d'ouvertures dominicales pour les commerces de détails selon le calendrier suivant : 1^{er} Dimanche des soldes d'hiver (3 Janvier 2027), 1^{er} Dimanche des soldes d'été (27 Juin 2027), Dimanche de Pâques (28 Mars), Dimanche du Festival Musik Fabrik (17 Octobre) et 5 dimanches avant les fêtes de fin d'année (28 Novembre, 5 Décembre, 12 Décembre, 19 Décembre et 26 Décembre).

Participation au Marché Public relatif à la Fourniture d'Electricité Produite en Autoconsommation Collective de la Centrale d'Achats de la CAE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'approuver les conditions d'engagement pour participer au marché public de fourniture d'électricité renouvelable produite en autoconsommation collective de la Centrale d'Achats de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la lettre d'engagement à intervenir avec le futur fournisseur.

Participation à l'Accord-Cadre Multi Attributaires relatif à la Fourniture d'Electricité et Services Associés de la Centrale d'Achats de la CAE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'approuver les conditions d'engagement pour bénéficier du marché subséquent n°1 de l'accord-cadre multi attributaires relatif à la fourniture d'électricité et services associés de la Centrale d'Achats de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la lettre d'engagement à intervenir avec le futur fournisseur.

Rapport de la CLETC et Attribution de Compensation

Monsieur le Maire explique que la Commission Locale d'Evaluation des Charges s'est réunie le 30 Septembre dernier afin de statuer sur les attributions de compensation de communes membres faisant suite au transfert d'équipements entre certaines communes membres et l'agglomération (Complexe de Pêche de Socourt, Médiathèque de Vincey, Centre d'Hébergement d'Urgence d'Epinal et la révision des charges du Stade de la Colombière). Il rappelle que tout transfert de compétence inclut une réévaluation du montant de l'attribution de compensation à hauteur du montant de la charge transférée. Il explique que pour cette année, la Commune de Xertigny n'a pas transféré de nouvel équipement, aussi son Attribution de Compensation ne sera pas impactée. Cette dernière s'établit en 2026 à hauteur de 621 872,00 € (à noter que certains éléments sont fluctuants suivant le nombre d'habitants comme l'AMO ou suivant le nombre d'actes comme l'instruction des documents d'urbanisme).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation de Transfert des Charges en date du 30 Septembre 2026.

Demande d'Adhésion au SMIC

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un mail de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges les invitant à se prononcer sur l'adhésion audit syndicat de la Commune de Marey (88).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la demande d'adhésion précitée et approuve la Délibération n°21-2026 du SMIC.

Personnel :

Fermetures et Ouvertures de Postes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la fermeture d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe à compter du 1^{er} Novembre 2026 et d'un poste de Rédacteur Principal 1^{ère} Classe à compter du 1^{er} Décembre 2026, tous deux à temps plein, décide de l'ouverture d'un poste d'Adjoint Technique Territorial et d'un poste de Rédacteur Territorial ou de Rédacteur Principal 2^{ème} Classe à compter du 1^{er} Novembre 2026, tous deux à temps plein, dit que, le cas échéant, ces postes pourront être pourvus par voie contractuelle, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour fixer les modalités, dans la limite des dispositions législatives et réglementaires, notamment concernant la rémunération et modifie le tableau des emplois de la collectivité en conséquence.

Questions Diverses

Aucune Question Diverse n'a été déposée par les Elus Municipaux.

Informations Diverses

1\ Informations sur les Délégations au Maire

Marchés	Entreprises	Montants TTC
Maison des Associations - Serrure à Code	FOUSSIER	598,81 €
Chemin Piétonnier – Projecteurs LEDs	REXEL France	2 277,34 €
Exploitation Forestière 2026-2027 – Lot 1	Mike Mayer	27 066,50 €
Exploitation Forestière 2026-2027 – Lot 2	Mike Mayer	31 372,20 €
Exploitation Forestière 2026-2027 – Lot 3	ETF Georgel	16 097,78 €
Exploitation Forestière 2026-2027 – Lot 4	Mike Mayer	34 931,67 €
MOE Terrain de Convivialité à Rasey	Agence ADP	9 336,00 €

2\ Agenda :

- 19 au 30 Octobre : CEL des Vacances de Toussaint
- 23 Octobre : AG AMV 88
- 24 Octobre : Séance de Travail avec le CMJ
- 26 Octobre : Visite de l'entreprise TEMCA et Réunion de Municipalité
- 28 Octobre : Réunion Impasse du Pré Leveau – Suite et Fin des Travaux de la Commune
- 28 Octobre à 18h00 : Réunion de Secteur PLH à la Salle des Fêtes
- 29 Octobre : RDV GRDF
- 30 Octobre : Café des Maires de la CAE au Narval
- 31 Octobre : Soirée Halloween du CMJ
- 4 Novembre : Réunion de Municipalité
- 4 Novembre : Remise du Diplôme de Maire Honoraire à Véronique MARCOT
- 5 Novembre : CA du Collège et Conseil d'Ecole Maternelle
- 6 Novembre : RDV ADMR – Habitat Inclusif
- 11 Novembre : Cérémonie Patriotique
- 12 Novembre : Rassemblement 11 Novembre du Collège
- 12 Novembre : Conseil d'Ecole Primaire
- 14 Novembre : Repas des Aînés du CCAS
- 16 Novembre : Conférence des Maires de la CAE
- 18 Novembre à 10h00 : Réunion Communes, SDEV et ENEDIS à la Salle Polyvalente
- 19 Novembre : Evènement de Convivialité ESS – Ligue de l'Enseignement à Xertigny (Educ'Pop)
- 19 Novembre : COMEX – Ressources en Eau
- 20 Novembre : Remise des Diplômes du BREVET du Collège à la Salle Polyvalente
- 21 Novembre : Ateliers CAE-Temps de Réflexion sur l'Agglomération
- 23 Novembre : Réunion de Municipalité
- 23 Novembre : RDV avec le Conservatoire sur l'Ecole de Musique de Xertigny
- Prochain CM : Mercredi 25 Novembre
- 28 Novembre : Cérémonie des Nouveaux Nés

Le présent Conseil Municipal a été clôturé à 23h05.

A Xertigny, le 28 Octobre 2026



Michaël THIEBAUT

Maire de Xertigny